



VOTRE SANTÉ ET VOUS

Hépatite B

Enjeu

L'hépatite B est une maladie du foie provoquée par le virus de l'hépatite B. Ce virus circule dans le sang et les liquides organiques et peut causer des dommages graves au foie, une infection permanente, le cancer du foie, une insuffisance hépatique, voire la mort. Heureusement, il existe un vaccin contre l'hépatite B.

Contexte

Le virus de l'hépatite B (VHB) fait partie du groupe de virus qui s'attaquent au foie. Six virus de l'hépatite ont été identifiés, mais trois d'entre eux – les virus A, B et C – sont responsables d'environ 90 % des cas d'hépatite aiguë au Canada.

Le VHB est la forme la plus courante du virus dans le monde. Il se transmet facilement et est beaucoup plus infectant que le VIH. Le VHB se transmet principalement d'une personne à l'autre par le sang ou un autre liquide organique, comme les sécrétions vaginales et le sperme. Le VHB se transmet habituellement par contact sexuel ou lors du partage d'aiguilles contaminées ou autre matériel associé à l'utilisation de drogues. Une mère

infectée peut aussi le transmettre à son enfant durant la grossesse et l'accouchement.

La majorité des personnes infectées par le VHB n'ont pas de symptômes visibles ; elles peuvent donc, à leur insu, subir des dommages au foie ou transmettre leur infection. C'est pourquoi les personnes les plus vulnérables doivent se faire vacciner et éviter tout comportement à risque.

Symptômes du VHB

Comme nous l'avons déjà indiqué, la majorité des personnes infectées n'ont pas de symptômes. Les personnes qui en ont présentent notamment les suivants :

- Ictère (jaunissement de la peau et des yeux)
- Fatigue
- Perte d'appétit
- Douleurs articulaires
- Douleurs à l'estomac
- Nausées et vomissements

Risques de l'exposition à l'hépatite B

Comme c'est le cas avec le VIH, le VHB peut se transmettre par contact avec du sang ou un autre liquide organique contaminé. Les vecteurs de transmission les plus courants sont les suivants :

- Contact sexuel avec un(e) partenaire infecté(e). Les personnes les plus vulnérables sont celles qui ont de multiples partenaires sexuels, dans les régions où le VHB est répandu.
- Partage d'aiguilles, pailles, pipes, cuillères, récipients et autre matériel associé à l'utilisation de drogues. Le nettoyage du matériel à l'aide d'un agent de blanchiment n'élimine pas efficacement le virus.
- Tatouages, perçages ou traitements d'acupuncture au moyen d'équipement non stérilisé ou en l'absence de techniques de stérilisation.
- Être né d'une mère porteuse du VHB.
- Exposition à des aiguilles ou des objets tranchants contaminés par du sang en milieu de travail.

Les effets de l'hépatite B sur la santé

Le VHB s'attaque au foie, un organe vital qui filtre les composés chimiques et les toxines qui pénètrent dans le corps. Le foie joue aussi un rôle dans la digestion des aliments, l'entreposage des vitamines et des minéraux, ainsi que dans la fabrication du sang.

La plupart des personnes infectées par le VHB s'en remettent complètement et acquièrent une

immunité permanente au virus. Cependant, de 5 à 10 % des adultes développeront une infection chronique au VHB et 15 à 40 % d'entre eux développeront une maladie du foie. Chaque année, de 15 à 25 % des personnes ayant des dommages au foie (près d'un million de personnes au monde) meurent d'une maladie du foie ou d'un cancer du foie.

Quelque 90 % des bébés nés de mères infectées par le VHB courent un risque élevé de développer une infection chronique au VHB plus tard, ce qui peut mener à des maladies comme une cirrhose (fibrose diffuse qui peut empêcher le foie de fonctionner normalement) et le cancer du foie.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun remède contre une infection chronique au VHB, mais il existe un vaccin pour s'en prémunir. Le Comité consultatif national de l'immunisation invite les personnes vulnérables, y compris celles qui se rendent dans des régions où le VHB est endémique, de discuter de la possibilité de se faire vacciner avec un professionnel de la santé.

L'ensemble des provinces et territoires du Canada administrent des programmes universels d'immunisation contre le VHB en vertu desquels le vaccin est dispensé durant la petite enfance ou à l'école. Les provinces et territoires administrent en outre des programmes d'immunisation contre le VHB destinés aux groupes vulnérables.

Les infections au VHB n'exigent pas toutes un traitement, mais celui-ci peut s'avérer nécessaire dans certains cas. Généralement, le traitement est suivi pendant de courtes périodes

jusqu'à ce que le corps élimine le virus par lui-même.

Si vous pensez être vulnérable au VHB, consultez votre médecin. Une analyse sanguine permet de déceler l'infection.

Réduire les risques

Le vaccin contre l'hépatite B est votre meilleure protection contre l'infection au VHB. Vous pouvez par ailleurs prendre les précautions suivantes :

- Ayez toujours des relations sexuelles protégées. L'utilisation d'un préservatif ne vous protégera pas uniquement contre le VHB, mais aussi contre les infections transmissibles sexuellement (ITS).
- Ne partagez jamais d'aiguilles ou autre matériel associé à l'utilisation de drogues tels que pailles, pipes, cuillères et récipients.
- Portez des gants de latex si vous risquez d'être en contact avec le sang de quelqu'un d'autre.
- Évitez de partager des articles personnels susceptibles d'être infectés par du sang, comme une brosse à dents ou un rasoir.
- Si vous êtes parent d'un enfant d'âge scolaire, informez-vous au sujet du vaccin contre le VHB. Ce vaccin est recommandé pour tous les enfants.
- Si vous envisagez un tatouage, un perçage ou des traitements d'acupuncture, assurez-vous que l'équipement utilisé est stérile. Ne permettez pas l'utilisation d'équipement maison ou réutilisable, y compris les aiguilles, l'encre ou les bijoux.



Hépatite B

mise à jour

mai 2008

VOTRE SANTÉ ET VOUS

- Si vous êtes enceinte, assurez-vous de passer un test de dépistage du VHB. Le cas échéant, il y a des moyens de protéger votre nouveau-né contre une infection.
- Si vous travaillez dans le domaine de la santé ou dans un milieu où vous pouvez être exposé à du sang ou à des liquides organiques, vous devriez vous faire vacciner.

Rôle du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada collabore avec les autorités provinciales et territoriales pour surveiller le VHB à l'échelle du pays. L'Agence de la santé publique du Canada a produit Les lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement qui comprend des recommandations sur la gestion du VHB. La dernière édition du Guide canadien d'immunisation comprend également des recommandations sur l'immunisation contre le VHB.

Pour en savoir plus...

Pour de plus amples renseignements sur le VHB, veuillez consulter :

Agence de la santé publique du Canada,
Feuillet d'information sur l'hépatite B
www.phac-aspc.gc.ca/hcai-iamss/bbp-pts/hepatitis/hep_b_f.html

Guide canadien d'immunisation, Septième édition - 2006, Partie 4, Agents d'immunisation active
www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cig-gci/p04-hepb-fra.php

Vous pouvez aussi consulter le Guide canadien d'immunisation
www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cig-gci/errarta-eng.php?option=email.

Des articles complémentaires sur les questions de santé et de sécurité se retrouvent sur le site de Votre santé et vous : www.santecanada.gc.ca/vsv

Vous pouvez aussi téléphoner sans frais au 1 866 225-0709 ou au 1 800 267-1245* pour les malentendants.